



[Je m'identifie](#) →

[Accueil Actualités](#)

[Articles](#)

[Rappels de produits](#)

[60 dans les médias](#)

Santé - 20 novembre 2014

Des prothèses auditives trop mal remboursées !

L'Assurance maladie ne rembourse pas assez certains dispositifs médicaux, comme les prothèses auditives. L'Observatoire citoyen des restes à charge en santé publie des chiffres exclusifs qui montrent l'ampleur de la dépense pour le patient. Sera-t-il entendu ?

S'équiper de prothèses auditives coûte (très) cher, surtout pour les plus de 20 ans. En effet, pour cette catégorie de patients, l'Assurance maladie ne prend en charge que 9 % des frais réels réglés pour s'appareiller.

C'est ce qui ressort de l'étude sur le remboursement des dispositifs médicaux* menée par l'Observatoire citoyen des restes à charge en santé, créé par le Collectif interassociatif sur la santé (CISS), la société Santéclair et *60 Millions de consommateurs*.

Sur 1 500 €, la Sécurité sociale rembourse 120 €

Concrètement, pour un appareil dont le prix moyen s'élève à 1 500 €, la Sécurité sociale rembourse 120 € (contre 840 € pour les moins de 20 ans) et le patient conserve à sa charge près de 1 400 € (ou 900 € après intervention éventuelle de sa complémentaire santé). Des montants à multiplier par deux car, dans la majorité des cas, il convient d'appareiller les deux oreilles.

On constate une déconnexion totale entre les prix de vente pratiqués par les professionnels et les montants servant de base au remboursement par l'Assurance maladie.

4 205 devis passés au crible

L'Observatoire met également au jour des pratiques pour les moins choquantes. Lorsqu'il s'agit de dispositifs médicaux ne disposant pas de prix limite de vente (comme c'est le cas pour les prothèses auditives), le même produit peut être vendu jusqu'à quatre fois plus cher d'un magasin à l'autre.

Pour rendre compte de cette grande hétérogénéité des tarifs, notre Observatoire a constitué une base de 4 205 devis, soit 7 447 appareils auditifs. Cette base ne prétend pas refléter l'ensemble des appareils vendus sur le territoire. Néanmoins, elle couvre tous les départements et près de 2 000 magasins.

Des appareils 10 à 50 % plus chers pour les jeunes

Pour les six références les plus représentées (Pure Micon 5 et 7 de la marque Siemens/Audeo Q50, Q70 et Bolero Q50 M/P de la marque Phonak), on constate que les tarifs annoncés peuvent varier du simple au double, et parfois même davantage d'un devis à l'autre.

Enfin, on s'aperçoit que le même modèle d'audioprothèse coûte 10 à 50 % plus cher lorsqu'il est vendu à un assuré de moins de 20 ans, mieux remboursé, que lorsqu'il équipe un adulte de plus de 20 ans, mal remboursé !

Seules 36 % des personnes malentendantes sont équipées

Le désengagement de l'Assurance maladie conduit incontestablement un certain nombre de personnes à renoncer à l'acquisition d'un appareil auditif.

36 % seulement des personnes qui disent avoir besoin d'être équipées en prothèses auditives sont effectivement appareillées, selon l'enquête Handicap Santé à laquelle le Bucodes SurdiFrance (l'Union des associations de personnes malentendantes et devenues sourdes) a contribué.

Face à cette situation, les membres de l'Observatoire appellent à une remise à plat complète des conditions de prise en charge

des produits et prestations remboursables.

Victoire N'Sondé

* Les chiffres de cet Observatoire proviennent de l'analyse des données anonymisées issues du Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie (Sniiram), auquel le Ciss a accès en tant que membre de l'Institut des données de santé (IDS).